

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > RECHERCHE > MANIFESTATIONS ET COLLOQUES

"La réciprocité : dimensions religieuses, juridiques et autres" colloque du CTHDIP

DU 4 JUILLET 2017 AU 6 JUILLET 2017

Montauban

Auditorium du Centre universitaire de Tarn-et-Garonne
Salle de conférences de l'Ancien Collège

Colloque international organisé par le
CTHDIP, sous la direction de Christine
Mengès-Le Pape



La réciprocité proportionnelle : ciment de la Cité.

Mais dans les relations d'échanges, le juste sous sa forme de réciprocité est ce qui assure la cohésion des hommes entre eux, réciprocité toutefois fondée sur une proportion et non sur une stricte égalité. C'est cette réciprocité-là qui fait subsister la cité.

Aristote, Livre V, Éthiques à Nicomaque

Après avoir interrogé -lors du colloque 2015- le principe de justice distributive, une suite peut être donnée et une question posée, celle de la réciprocité qui trouve ses origines à la fois dans les traditions religieuses mais également chez les philosophes et les juristes depuis l'Antiquité.

Pour se faire proportionnelle, la justice ne semble pouvoir aller sans la r é c i p r o c i t é .

Selon les théologiens et les juristes, la notion contient le principe de l'équivalence des échanges et du respect mutuel des conventions, elle dirige vers la *philia*. Il y a ici l'idée d'un retour d'amitié qui pourrait embrasser les relations entre États, religions et particuliers. Dans cette vision qui rapproche de la responsabilité et mène jusqu'à la réparation, voire la solidarité, on peut y voir la part des sources sacrées : le Livre de Jérémie invite à pratiquer « la justice envers les uns et les autres, ... » (Jér 7, 5) ; la tradition islamique propose une réciprocité entre frères. C'est aussi le verset évangélique devenu règle d'or : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux, car c'est la loi et les prophètes » (Mt 7, 12). De leurs côtés, les juristes ont emprunté aux Grecs les accords réciproques, les *synallagma*, assortis à la notion de *bona fides*. La réciprocité semble pouvoir recouvrir toutes les relations, juridiques ou autres, égales ou inégales. On se rappelle ici des *Homélie sur la richesse* de Basile le Grand, « Dieu doit-il être accusé d'injustice pour avoir inégalement réparti les biens ? Tu es



dans l'abondance, ton voisin est réduit à mendier, pourquoi cela ? Pour que tous les deux vous acquériez des mérites, toi par une bonne gestion, lui par une grande patience ». Au début du XIe siècle, une image proche est donnée par l'évêque Gérard de Cambrai pour expliquer la tripartition : « chacun des trois est réchauffé à droite et à gauche par les deux autres ». Plus tard, le *Dictionnaire* de Furetières rappela combien « la société des hommes est établie pour se donner un secours réciproque. Il y a des devoirs réciproques entre le Roi et les sujets, le père et les enfans, le mari et la femme. [...] Notre propre raison nous engage à plusieurs devoirs r é c i p r o q u e s » .

À travers l'histoire fut ainsi livrée la formule « qui donne, reçoit ». On la trouve appliquée au Prince dans la fable *Des membres et de l'estomac*. Mais il est recommandé d'aller plus loin, au-delà des obligations symétriques, jusqu'à ne plus rien attendre en retour. En temps de crise, lorsque les ruptures menacent, ces relations réciproques ont pu paraître abimées par l'individualisme et le matérialisme ambiants qui ont imprégné les conceptions spirituelles, juridiques, économiques et autres. La réciprocité d'amitié a pu se faire exception. Dès lors, face aux éloignements de cet ordre naturel qui porte normalement vers les autres, peuvent s'ouvrir des interrogations situées entre donner et recevoir, vers la gratuité et l'asymétrie.

Il s'agira d'étudier le principe de réciprocité, ses moyens et ses finalités, appliqués à la diversité des échanges, ... lors des temps d'unité ou de rupture. Sur la diversité de ces aspects marqués par un passé souvent heurté, un colloque réunira -les **mardi 4, mercredi 5 et jeudi 6 juillet 2017**- des dignitaires religieux, des personnalités de la finance et des universitaires.

Christine Mengès-Le Pape, Professeur à l'université de Toulouse 1 Capitole

I n s c r i p t i o n

Nom (*)

Prénom (*)

Fonction ou titre (*)

Etablissement (*)

Adresse postale (*)

Code postal (*)

Ville (*)

Pays (*)

Courriel (*)

Téléphone (*)

Saisissez le mot apparaissant dans l'image (*)



[écoutez le mot à saisir](#)